



ARRETE PORTANT

RÈGLEMENT TOURNOI DE JEUX VIDEO

« FIFA 22 et Mario Kart 8 »

N°22/36

ARTICLE 1 : PRÉAMBULE

Dans le cadre du festival Manga-Game, la ville du Luc-en-Provence organise un tournoi de jeux vidéo de FIFA 22 et Mario Kart 8. Ces tournois sont payants et ouverts aux enfants à partir de 8 ans pour FIFA 22 et de 5 ans pour Mario Kart 8.

L'achat de la place s'élève à 10€ par participant. Les ventes de places sont ouvertes au cinéma, du samedi 8 octobre jusqu'au samedi 22 octobre 2022.

ARTICLE 2 : CONSENTEMENT ET EFFETS DU RÈGLEMENT

La participation au tournoi implique pour le participant l'acceptation pleine, entière et sans réserve des dispositions du présent règlement. Toutes les difficultés liées à l'interprétation et/ou l'application du règlement seront tranchées souverainement et de manière définitive par l'organisateur.

ARTICLE 3 : Tournois et tarifs

Sont proposés deux tournois :

- *En date du 27 octobre, "FIFA 22" :*
40 personnes en équipe de deux, soit 20 équipes.
Si un participant n'a pas de partenaire, les animateurs du tournoi formeront des équipes de manière aléatoire.
- *En date du 28 octobre, "Mario Kart 8" :*
40 personnes maximum.

Le prix d'un tournoi est de 10€ par participant.

ARTICLE 4 : CONDITIONS DE PARTICIPATION

Sont admises à participer aux tournois toutes personnes physiques ou morales répondant aux critères développés dans le présent règlement.

Ne sont pas admis à participer au tournois les membres ayant collaboré à son organisation.

Pour tout participant, il est obligatoire de transmettre son bulletin d'inscription rempli lors de l'achat de sa place.

Les mineurs de moins de douze ans devront obligatoirement être accompagnés par un responsable légal pour l'accès aux tournois.

L'organisateur ne remboursera en aucun cas les places achetées pour participer aux tournois.

ARTICLE 5 : MODALITÉS D'ATTRIBUTION DES LOTS MIS EN JEU

La remise des prix aura lieu le jour même du tournoi pour les trois premiers du classement, à savoir le jeudi 27 octobre pour FIFA 22 et le vendredi 28 octobre 2022 pour Mario Kart 8 au cinéma municipal.

ARTICLE 6 : ACCES, REFUS, INTERDITS ET EXCLUSION DES PARTICIPANTS

Seules les participants étant en possession d'un ticket acheté au cinéma municipal du Luc-en-Provence et respectant les conditions du présent règlement seront prises en compte. L'exactitude des données transmises via le formulaire de participation est une condition impérative de la participation aux tournois.

L'organisateur se réserve le droit de refuser toute participation ne respectant pas les conditions du présent règlement ou incomplète, illisible, assortie d'erreurs, ou déposée en dehors des dates de dépôt.

Seront exclus des tournois tous participants ne respectant pas les points ci-dessous :

- Les mineurs de moins de douze ans non accompagnés
- Les incivilités ou diverses pressions psychologiques envers les autres participants des tournois ou des membres organisateurs
- Toutes dégradations volontaires avec une demande de remboursement des frais liés à la réparation des dommages
- Tricherie

L'organisateur refusera toute personne qui ne sera pas participants aux tournois ou qui ne sera pas accompagnateurs.

La nourriture, les boissons et l'alcool est formellement interdit dans l'enceinte du cinéma municipal du Luc-en-Provence.

ARTICLE 7: TRAITEMENT DES DONNEES

La mairie du Luc en Provence enregistre vos données personnelles pour l'organisation d'événements culturels. La base légale du traitement est le consentement.

Les données collectées sont transmises le cas échéant aux organismes de contrôles habilités.

Les données sont conservées pendant jusqu'au retrait du consentement de la personne.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement, exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données ou retirer votre consentement.

Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le service culture de la mairie du Luc en Provence : kdmlecinema@gmail.com ou 04 94 99 46 74

Vous pouvez également contacter notre délégué à la protection des données : SICTIAM dpo@sictiam.fr

Consultez le site cnil.fr pour plus d'informations sur vos droits.

Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

Pour le maire,
L'Adjointe déléguée,



Elisabeth MARIOTTINI



Tournois de jeux vidéo
FIFA 22 & Mario Kart 8

BULLETIN DE PARTICIPATION

A remplir et à rendre lors de l'achat de place

Le Cinéma,

11 rue de la République, 83 340 Le Luc en Provence,
04.94.99.46.74

Choix du tournoi :

FIFA 22

Mario Kart 8

Nom : Prénom.....

Demeurant à :

Ville / CP : ☎ :

@ :

POUR LES PARTICIPANTS MINEURS

Je soussigné(e), M ou Mme.....

Représentant légal de l'enfant

Demeurant à :

Ville / CP : ☎ :

@ :

l'autorise à participer au(x) tournoi(s) de jeux vidéo organisé par la ville du Luc-en-Provence.

En procédant à l'inscription, je déclare avoir pris connaissance du règlement et l'accepte dans son intégralité.

Fait à , le/...../2022,

Signature
(Précédée de la mention "lu et approuvé")